

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E-mail : mairie@quebriac.fr

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 MARS 2018

L'an **DEUX MIL DIX HUIT**, le **VINGT SIX MARS à 19H00**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 14 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : Mmes MM. CHÂTEAUGIRON Armand, GAMBLIN Marie-Madeleine, DENOUAL Louis, LEBRETON Angélique, BOISSIER Patrick, BILLON Alain, CLOLUS Christine, BAUGUIL Aude, OLLIVIER Alain, GIFFARD Réjane, MARION Jérôme, BORDE Jacques.

Absents excusés : Mmes MM. JUHEL Chantal, LAMARRE Eugène, LEMAÎTRE Virginie.

Procurations : Mme JUHEL Chantal à Mme GAMBLIN Marie Madeleine, M. LAMARRE Eugène à M. BORDE Jacques.

Secrétaire de séance : Madame CLOLUS Christine.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2018

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 23 février 2018 est validé par les membres du Conseil Municipal.

Sous la présidence de M. DENOUEAL Louis, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			101 304,07 €
Opérations de l'exercice		980 865,11 €	1 145 089,31 €
		980 865,11 €	1 246 393,38 €
Résultat de clôture			(+) 265 528,27 €
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			20 000,25 €
Opérations de l'exercice		419 697,29 €	440 793,08 €
TOTAUX		419 697,29 €	460 793,33 €
Résultat de clôture			(+) 41 096,04 €
Restes à réaliser		115 886,00 €	
Besoin de financement		74 789,96 €	

BUDGET RESTAURANT BAR LE QUEBRIAC		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			3 770,61 €
Opérations de l'exercice		6 584,78 €	15 299,99 €
TOTAUX		6 584,78 €	19 070,60 €
Résultat de clôture			(+) 12 485,82 €
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016		2 987,84 €	
Opérations de l'exercice		8 947,36 €	
TOTAUX		11 935,20 €	
Résultat de clôture		(-) 11 935,20 €	

BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016		2 248,64 €	
Opérations de l'exercice		31 094,61 €	34 349,64 €
TOTAUX		33 343,25 €	34 349,64 €
Résultat de clôture			(+) 1 006,39 €
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			9 982,49 €
Opérations de l'exercice		18 353,82 €	19 630,51 €
TOTAUX		18 353,82 €	29 613,00 €
Résultat de clôture			(+) 11 259,18 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**26.03.2018-DEL12 FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de M. DENOUAL Louis, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du Service Public d'Assainissement qui s'établit ainsi :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT		EXPLOITATION	
LIBELLE		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			3 833,65 €
Opérations de l'exercice		36 733,81 €	72 863,86 €
TOTAUX		36 733,81 €	76 697,51 €
Résultat de clôture			(+) 39 963,70 €
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés année n-1 2016			129 585,22 €
Opérations de l'exercice		304 831,98 €	289 091,74 €
TOTAUX		304 831,98 €	418 676,96 €
Résultat de clôture			113 844,98 €
Restes à réaliser		147 215,65 €	
Besoin de financement		147 215,65 €	

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26.03.2018-DEL15 FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL)

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, et après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter au budget 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Voté le : 26 mars 2018	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017
A = Résultat de fonctionnement N-1	164 224,20 €
B = Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA <i>N-1 précédé du signe (+) ou (-)</i>	101 304,07 €
C = Résultat à affecter <i>=A+B hors restes à réaliser</i> <i>(si C est négatif D002 ci-dessous)</i>	265 528,27 €
D = Solde d'exécution d'investissement N-1 <i>Dépense 001 (déficit de financement)</i> <i>Recette 001 (excédent de financement)</i>	41 096,04 € 41 096,04 €
E = Solde des restes à réaliser N-1 en investissement <i>Dépenses</i> <i>Recettes</i>	-115 886,00 € 115 886,00 €
F = Besoin de Financement <i>F = D + E</i>	74 789,96 €
AFFECTATION = C (= G + H)	265 528,27 €
1) G = Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	132 000,00 €
2) H = Report en fonctionnement R 002	133 528,27 €
DEFICIT REPORTE D 002	

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26.03.2018-DEL16 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 (COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT)

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, et après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter au budget 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Voté le : 26 mars 2018	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017
A = Résultat de fonctionnement N-1	36 130,05 €
B = Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA <i>N-1 précédé du signe (+) ou (-)</i>	3 833,65 €
C = Résultat à affecter <i>=A+B hors restes à réaliser</i> <i>(si C est négatif D002 ci-dessous)</i>	39 963,70 €
D = Solde d'exécution d'investissement N-1 <i>Dépense 001 (déficit de financement)</i> <i>Recette 001 (excédent de financement)</i>	113 844,98 € 113 844,98 €
E = Solde des restes à réaliser N-1 en investissement <i>Dépenses</i> <i>Recettes</i>	-147 215,65 € 147 215,65 €
F = Besoin de Financement <i>F = D + E</i>	33 370,67 €
AFFECTATION = C (= G + H)	39 963,70 €
1) G = Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	33 370,67 €
2) H = Report en fonctionnement R 002	6 593,03 €
DEFICIT REPORTE D 002	

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26.03.2018-DEL17 FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année. Par ailleurs, la date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

Les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des quatre taxes directes locales pour 2017 est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2017 des quatre taxes directes locales.

DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 430 250 € ;

Vu l'avis de la Commission communale des Finances ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR :

Article 1^{er}: décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- **Taxe d'habitation = 17,70 %**
- **Foncier bâti = 20,95 %**
- **Foncier non bâti = 42,11 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,10 %.

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Après présentation par Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors des réunions de la commission des finances du 19/02/2018 et du 19/03/2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 271 726,27 €	1 271 726,27 €
Section d'investissement	506 294,18 €	506 294,18 €
TOTAL	1 778 020,45 €	1 778 020,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2018,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 abstentions :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
 - - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

Après présentation par Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe Restaurant – Bar Le Québriac 2018 arrêté lors des réunions de la commission des finances du 19/02/2018 et du 19/03/2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	27 575,20 €	27 575,20 €
Section d'investissement	20 885,20 €	20 885,20 €
TOTAL	48 460,40 €	48 460,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2018,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
 - - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

26.03.2018-DEL20 FINANCES – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE 2018

Après présentation par Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe Commerce de Proximité 2018 arrêté lors des réunions de la commission des finances du 19/02/2018 et du 19/03/2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	31 275,51 €	31 275,51 €
Section d'investissement	30 889,69 €	30 889,69 €
TOTAL	62 165,20 €	62 165,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2018,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 2 abstentions :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
 - - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

26.03.2018-DEL21 FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 du Service Public d'Assainissement arrêté lors des réunions de la commission des finances du 19/02/2018 et du 19/03/2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	78 180,05 €	78 180,05 €
Section d'investissement	209 681,70 €	209 681,70 €
TOTAL	287 861,75 €	287 861,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2018,

Vu l'avis de la commission communale des finances,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
 - - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 3 abstentions, vote les subventions et participations pour l'année 2018 au profit des associations et divers organismes.

6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé				
BENEFICIAIRES	RAPPEL réalisé 2016	RAPPEL réalisé 2017	2018 (1)	% ±
	MONTANT	MONTANT		
Etoile Sportive Québécoise	876 €	894 €	912 €	2,00
Comité des Fêtes du Grand-Bois	525 €	536 €	547 €	2,00
Gymnastique Volontaire Québécoise	170 €	175 €	180 €	2,86
Club des Retraités de QUEBRIAC	212 €	217 €	222 €	2,30
A.C.C.A	409 €	417 €	425 €	2,00
A.C.P.G / C.A.T.M	409 €	417 €	425 €	2,00
Amicale des Parents d'Elèves (QUEBRIAC)	293 €	299 €	305 €	2,00
Association QUEBRIAC/MARPOD (Roumanie)	304 €	310 €	316 €	2,00
Association LE CERCLE D'ILLE ET RANCE	293 €	299 €	305 €	2,00
Association QUEB'RANDO	279 €	285 €	291 €	2,00
Association LES TOUCH'A'TOUT	351 €	358 €	365 €	2,00
Association "TOUS ENSEMBLE CONTRE LA MUCO"	100 €	105 €	110 €	4,76
Association "BADABOUM"	184 €	189 €	194 €	2,65
Association "AU BOIS DES LUDES"	145 €	150 €	155 €	3,33
Association "Noël à l'Ormel"	178 €	183 €	192 €	4,92
Association "QUEBRIAQUAD"	145 €	150 €	0 €	-100,00
Association "Le Ruisseau de Tanouarn"	55 €	60 €	65 €	8,33
Comité de Jumelage de Tinténac et du Pays de la Donac	270 €	270 €	0 €	-100,00
Union Sportive du Linon SAINT-DOMINEUC	597 €	597 €	0 €	-100,00
	5 795 €	5 911 €	5 009 €	-15,25

Minima_5 €

Minima_5 €

Minima_5 €

Minima_5 €

Minima_5 €

Minima_5 €

Minima_5 €

(1) sous réserve de fourniture des comptes de résultat/situation de trésorerie/budget prévisionnel

6574 - Subventions et participations de fonctionnement diverses				
BENEFICIAIRES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	2018	
Comice Agricole du canton de HEDE	1 204 €	619 €	1 232 €	Population INSEE 2018 : 1621 habitants. 0,76 €/habitant
GE LA DONAC (Educateur Sportif)	- €	- €	2 000 €	Plus de versement depuis l'année 2015
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 584 €	1 627 €	1 621 €	Population INSEE 2018 : 1621 habitants. 1 €/habitant
Convention ACCA (piégeage)	385 €	385 €	385 €	
Convention QUEB'RANDO (entretien chemins de randonnée)	- €	- €	350 €	
Amicale des Parents d'Élèves - ARBRE DE NOËL	800 €	800 €	800 €	
Ecole Notre Dame de Tinténiaec	1 750 €	1 450 €	1 450 €	Année scolaire 2017/2018 : 27 enfants X 50 € + 1 enfant dispositif ULIS (situation de handicap) : 372 €
Ecole Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc	150 €	100 €	100 €	Année scolaire 2017/2018 : 2 enfants X 50 €
Séjours linguistiques et culturels	1 525 €	1 550 €	1 500 €	25 € / enfant sur présentation des justificatifs de l'école
Aide aux associations locales pour des manifestations externalisées (ex. location de salles extérieures)	- €	- €	700 €	
Subventions exceptionnelles (actions exceptionnelles des associations ...)	3 380 €	1 200 €	2 000 €	2016 : 300 € Association BMX Quévert (BOURSIER Maël) + 3 080 € ACCA - 2017 : LE CERCLE D'ILLE ET RANCE
	10 778 €	7 731 €	12 138 €	

6281 - Concours divers (cotisations ...)			
BENEFICIAIRES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	2018
Association des Maires d'Ille et Vilaine	606,84 €	617,75 €	635,53 €
Fondation du Patrimoine Bretagne	100,00 €	120,00 €	125,00 €
BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable)	396,00 €	406,75 €	405,25 €
Les Clochers Tors d'Europe	158,40 €	162,70 €	162,10 €
	1 261,24 €	1 307,20 €	1 327,88 €

657362 - Subvention de fonctionnement Centre Communal d'Action Sociale			
	Réalisé 2016	Réalisé 2017	2018
	9 200 €	9 200 €	9 200 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal donne un accord de principe au projet commun de valorisation du local de l'ancienne boulangerie présenté par l'EURL « Le P'tit Plus » et le Fournil de Fewen dont le siège social est situé à Tinténiaec.
 - ✓ Le projet multi-services de l'EURL « Le P'tit Plus » consiste en un agrandissement par l'utilisation de la cellule commerciale de l'ancienne boulangerie.
L'EURL « Le P'tit Plus » souhaite proposer de nouveaux services.
 - ✓ Le projet du Fournil de Fewen est de fabriquer des pâtisseries et viennoiseries dans le laboratoire de l'ancienne boulangerie, auquel est ajouté le bureau.

Le montant du loyer est fixé à 450 € pour l'EURL « Le P'tit Plus » (300 € loyer actuel + 150 € pour l'extension).

Le montant du loyer est fixé à 350 € pour la SARL Le Fournil de Fewen.

Les baux commerciaux seront rédigés par Maître Guillaume LECOQ, notaire à Tinténiaec, avec une date d'effet fixée au 1^{er} mai 2018.

- Le conseil municipal accepte que le siège social de l'association « AU BOIS DES LUDES » soit domicilié à la Mairie, 5, Rue de la Liberté, QUEBRIAC.
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) est fixée au Vendredi 1^{er} juin 2018 et la présentation publique du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est fixée au Mardi 5 juin 2018.
- Réunion de présentation du Plan Communale de Sauvegarde (PCS) le Lundi 23 avril 2018.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 26.03.2018-DEL11 à 26.03.2018-DEL22

Armand CHÂTEAUGIRON, maire

